Image not found or type unknown

Peut-on modifier un contrat de divorce ?

Par **annie7782**, le **10/11/2010** à **16:03**

Bonjour,

J'ai divorcé de mon ex-mari il y a 3 ans. Le contrat de divorce prévoit la vente de la maison dans laquelle je vis toujours. Mais depuis, nous avons convenu que je pouvais rester dans cette maison, en échange de quoi mon ex-mari ne me verse pas de pension compensatoire. C'est un arrangement à l'amiable, il n'y a rien d'officiel. Le problème est que mon avocat me réclame les 5% de la vente de la maison qui lui reviennent au titre de rémunération aux résultats. Il me demande de signer une reconnaissance de dette chez un notaire et veut mettre une hypothèque sur la maison.
Est-il possible de casser le jugement de divorce existant et de rédiger un nouveau contrat pour officialiser l'arrangement a l'amiable que nous avons avec mon ex-mari ? Ceci me permettrait-il de réduire les couts d'avocat en éliminant la partie vente de la maison ?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés